RÉGIE D'ÉLEVAGE

Raphaël Bertinotti, directeur Service qualité, recherche et développement rbertinotti@leseleveursdeporcs.quebec

RÉDUIRE LA PAPERASSE ET AMÉLIORER LA BIOSÉCURITÉ :

le double avantage de l'E-manifest



Le projet pilote E-manifest, une plateforme numérique pour l'entrée de données, est lancé pour réduire la paperasse et améliorer du même coup la biosécurité sur les entreprises porcines.

En tant qu'éleveurs, éleveuses et professionnels de l'industrie porcine, on fait face à une montagne de paperasse et on doit gérer des tâches administratives complexes. La saisie manuelle des données, le suivi des documents papier et la gestion des exigences réglementaires peuvent rapidement devenir un fardeau.

C'est pourquoi les Éleveurs de porcs du Québec, avec l'aide financière du programme de prévention de l'industrie à la peste porcine africaine (PPI-PPA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, sont heureux de présenter à l'ensemble des éleveurs et éleveuses, le projet pilote E-manifest (manifeste électronique porcin).

Cette solution innovante vise à simplifier les procédés d'affaires, en améliorant la biosécurité et en renforçant la traçabilité des animaux.

Le projet pilote E-manifest permettra de dématérialiser le manifeste porcin à chaque déplacement d'animaux.

Le E-manifest, qu'est-ce que c'est?

Le E-manifest est une plateforme numérique sécurisée qui permet de :

- → Créer, gérer, signer et archiver facilement des manifestes en ligne (éliminant ainsi le papier) pour le transport des porcs entre fermes et pour l'expédition à l'abattoir.
- → Réduire les risques d'erreurs de saisie.

Le E-manifest est déjà utilisé avec succès en Alberta. Les Éleveurs sont convaincus qu'il peut apporter les mêmes bénéfices à la filière porcine québécoise. Pour en savoir davantage sur ce projet pilote, veuillez contacter Raphaël Bertinotti, directeur Santé, qualité et recherche & développement des Éleveurs de porcs du Québec. ■



Quels en sont les avantages :

Le E-manifest offre de nombreux avantages aux éleveurs et éleveuses, aux transporteurs et aux responsables des abattoirs :

- → Simplification du transfert des documents de ferme à ferme et de la ferme à l'abattoir; ainsi que de leur archivage.
- → Gain de temps et amélioration de la biosécurité grâce à l'élimination de la paperasse et à l'automatisation de la saisie des données.
- → Déclaration de traçabilité en temps « quasi réel », ce qui est crucial pour accélérer le retraçage des déplacements d'animaux en cas de déclaration de maladie à déclaration obligatoire (ex. : peste porcine africaine).